

Obtenir un numéro SIREN ou déclarer un changement

Une association n'est obligée d'obtenir un numéro siret que dans les 3 cas présentés ci-dessous.

 Si elle ne rentre pas dans aucune de ces situations, elle n'a pas à demander son inscription au répertoire Sirene.

La démarche pour obtenir un numéro Siret ou déclarer un changement diffère selon ces 3 cas :



L'association souhaite embaucher un salarié

L'association est soumise au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés

L'association souhaite recevoir des subventions

Siren / Siret : quelles différences ?

Siren : identifiant de 9 chiffres, attribué à chaque unité légale (ex : une association) ; il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé qu'au moment de la disparition de la personne juridique (ex : dissolution de l'association)

Siret : numéro d'établissement, composé de deux parties : le Siren à 9 chiffres et le NIC à 5 chiffres ; si l'association possède plusieurs établissements ou si elle change d'adresse, le NIC changera mais la partie Siren reste identique.

Siret
 Ex : 111 222 333 00014
 Siren NIC

Pour OBTENIR son 1^{er} numéro Siret



S'adresser à l'URSSAF
 (centre de formalités des entreprises – CFE)
www.urssaf.fr
 ☎ : 3957

S'adresser au Greffe du Tribunal de commerce (CFE du centre des impôts)
www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/hercher-greffe-tribunal-de-commerce.html

Se connecter sur le portail <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
 Créer un compte et demander l'attribution d'un numéro Siret

Pour déclarer un CHANGEMENT (adresse, objet statutaire, nouvel établissement, dissolution...)



S'adresser à l'URSSAF
 (centre de formalités des entreprises – CFE)
www.urssaf.fr
 ☎ : 3957

S'adresser au Greffe du Tribunal de commerce (CFE du centre des impôts)
www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/hercher-greffe-tribunal-de-commerce.html

S'adresser à l'INSEE
sireneasso@contact-insee.fr
<https://www.insee.fr/fr/information/1401387>
Joindre la copie du récépissé de déclaration de la modification (statuts, siège social) ou de la dissolution

Pour RETROUVER son numéro Siret



Pour savoir si votre association est immatriculée et/ou retrouver le numéro Siret d'un établissement : www.sirene.fr
 Pour obtenir un avis de situation : <http://avis-situation-sirene.insee.fr>

Pour demander la CORRECTION du code APE attribué



S'adresser à l'INSEE : sireneasso@contact-insee.fr
Les formulaires de demande diffèrent selon que l'association possède un seul ou plusieurs établissements. Ils sont disponibles sur www.insee.fr/fr/information/2015443